

## INFORMATIONS UTILES

### 1 ASSISTANCE MENSUELLE

A votre arrivée à l'EVAM, vous avez été assisté.e financièrement pour la période couvrant votre jour d'arrivée au dernier jour du mois.

L'assistance financière des mois suivants est versée tous les 1<sup>er</sup> de mois, vous recevrez directement un chèque (à encaisser auprès de la poste) à votre domicile donc il est important de rajouter votre nom et prénom sur la boîte aux lettres.

Vous serez prochainement convoqué.e par l'EVAM pour les rendez-vous habituels. Vous continuerez d'être assisté.e normalement jusqu'au dernier jour du mois de la date de votre convocation à l'EVAM.

En cas de questions sur l'assistance ou tout autre prestation, vous pouvez vous adresser à l'antenne la plus proche de votre domicile :

- Antenne à Lausanne => Tél. 021 557 06 00 ou mail [lausanne@evam.ch](mailto:lausanne@evam.ch)
- Antenne à Clarens => Tél. 021 557 88 80 ou mail [clarens@evam.ch](mailto:clarens@evam.ch)
- Antenne à Yverdon-les-Bains => 024 557 21 11 ou mail [yverdon@evam.ch](mailto:yverdon@evam.ch)

### 2 TRANSPORTS

Vous avez besoin d'un nouveau titre de transport pour cause d'un rendez-vous médical, par exemple, vous pouvez également vous adresser à l'antenne la plus proche de votre domicile.

Vous pouvez également demander par mail à l'adresse [administration@evam.ch](mailto:administration@evam.ch) pour l'Antenne de Lausanne ou à l'adresse de votre antenne de référence en y joignant les justificatifs.

Sachez que jusqu'au 31 mai 2022, vous pouvez vous déplacer gratuitement en 2<sup>ème</sup> classe dans tous les transports publics.

**3 SANTÉ**

A votre arrivée à l'EVAM, vous avez reçu la carte ci-dessous. Elle doit être présentée systématiquement auprès de tout prestataire de soins (hôpital, médecin, pharmacie,...). En l'absence de carte, le prestataire de soins peut accéder à vos données en vous recherchant grâce à votre nom et votre prénom.



L'EVAM a conclu un contrat d'assurance pour vous et l'entier de vos frais médicaux, frais relevant de l'assurance obligatoire des soins, sont pris en charge tant que vos ressources ne vous permettent pas d'assumer votre budget.

Vous avez des questions sur votre contrat d'assurance ou sur la prise en charge de vos frais médicaux, vous pouvez vous adresser au service de l'Administration des frais médicaux (AFM) aux coordonnées suivantes :

- Tél. 021 557 06 60 (08h00-11h30) ou mail [afm@evam.ch](mailto:afm@evam.ch)

Vous êtes malade ou avez besoin de soins dentaires, vous pouvez contacter le secrétariat RESAMI au **021 314 96 97**

C'est une urgence, vous pouvez vous rendre à l'hôpital le plus proche selon la liste non-exhaustive ci-dessous :

- CHUV, Rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne – Tél. 021 314 11 11
- Hôpital de l'enfance du CHUV, Ch. de Montétan 16, 1004 Lausanne – Tél. 021 314 84 84
- Hôpital Riviera-Chablais, Route du Vieux Séquoia 20, 1847 Rennaz – Tél. 058 773 21 12
- Hôpital du Nord Vaudois, Rue de Plaisance 2, 1400 Yverdon-les-Bains – Tél. 024 424 44 44
- Hôpital de Morges, Chemin du Crêt 2, 1110 Morges – Tél. 021 804 22 11

C'est une urgence vitale, téléphonez au **144**.